



## Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 2.5

**Numéro de la demande :** 2016-1977  
**Demande :** Changement dans le type de formulation  
**Produit :** Rascendo  
**Numéro d'homologation :** 32250  
**Matières actives (m.a.) :** Sulfoxaflor  
**Numéro de document de l'ARLA :** 2690670

### Objet de la demande

La présente demande vise à ajouter un type de récipient de stockage à la préparation commerciale homologuée, le produit Rascendo.

### Évaluation des propriétés chimiques

Le Rascendo se présente sous forme de suspension contenant du sulfoxaflor à une concentration nominale de 500 g/L. Cette application commerciale a une masse volumique de 1,20 g/cm<sup>3</sup> et un pH de 6,8. Les données chimiques requises pour le produit Rascendo ont été fournies, examinées et jugées acceptables. L'étude sur la capacité d'entreposage a indiqué que le contenu en matière active de la préparation commerciale est stable lorsque le produit est entreposé dans un emballage en acier inoxydable à des températures élevées et qu'il est non corrosif pour le matériau de conditionnement.

### Évaluation environnementale, évaluation sanitaire et évaluation de la valeur

Aucune évaluation sanitaire, évaluation environnementale ou évaluation de la valeur n'est requise aux fins de la présente demande.

### Conclusion

L'ARLA a examiné les renseignements fournis à l'appui de l'ajout d'un nouveau récipient de stockage à la préparation commerciale Rascendo. Selon les résultats de cet examen, l'ajout d'un nouveau récipient de stockage est acceptable.

## Références

2631018 2016, A19103A - Content of active ingredient and corrosion characteristics in packaging made of stainless steel after storage for 2 weeks at 54C, DACO: 3.5.10 CBI

ISSN : 1911-8015

**8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2016**

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.